

# Belgique | Profil énergétique, mars 2024

Tendances et politiques en matière d'efficacité énergétique



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
Numéro d'entreprise : 0314.595.348

-   0800 120 33 (numéro gratuit)
-   [facebook.com/SPFEco](https://facebook.com/SPFEco)
-   [@SPFEconomie](https://twitter.com/SPFEconomie)
-   [linkedin.com/company/fod-economie](https://linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)
-   [instagram.com/spfecoco](https://instagram.com/spfecoco)
-   [youtube.com/user/SPFEconomie](https://youtube.com/user/SPFEconomie)
-   <https://economie.fgov.be>

Éditrice responsable :  
Séverine Waterbley  
Présidente du Comité de direction  
Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles

Version internet

Le projet ODYSSEE-MURE est cofinancé par l'Union européenne.

Les points de vue et avis exprimés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de la CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité subsidiaire ne sauraient être tenues pour responsables des informations qui y sont contenues ou de tout usage qui pourrait en être fait.



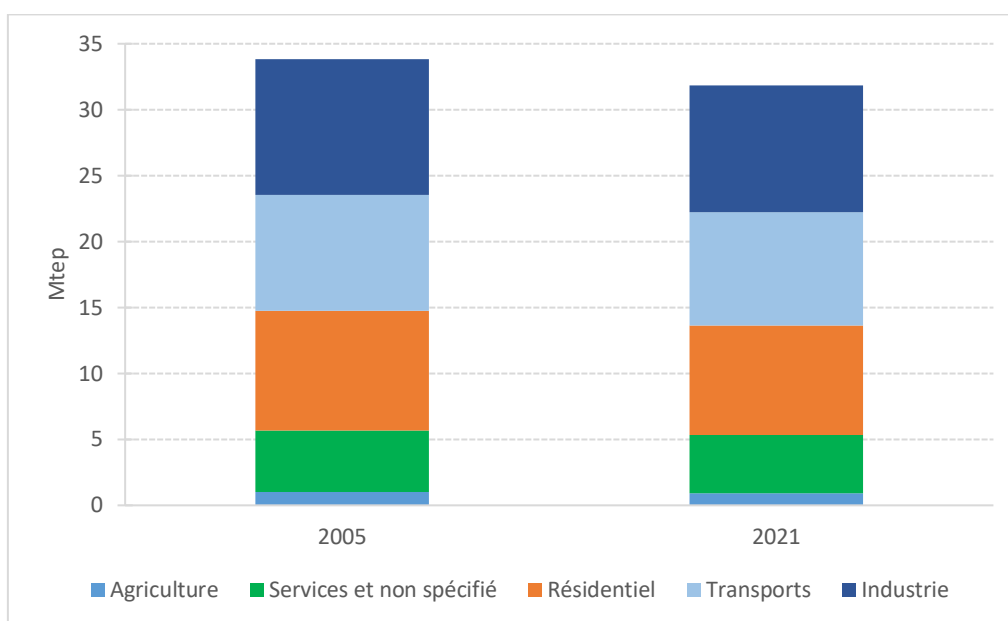
Cofinancé par  
l'Union européenne

# 1. Aperçu

En raison de problèmes de qualité des données, les comparaisons sont établies avec les données de 2005 plutôt qu'avec celles de 2000.

En 2021, la consommation finale d'énergie en Belgique s'est élevée à 32,2 Mtep, soit 4,9% de moins qu'en 2005 (33,9 Mtep). L'industrie, premier secteur de consommation en Belgique, et le secteur résidentiel ont enregistré une diminution respectivement de 0,4 et de 1,0 point de pourcentage de leur part dans la consommation finale d'énergie totale depuis 2005, atteignant 9,9% et 25,8% en 2021. Au cours de la même période, le secteur du transport a augmenté sa part dans la consommation finale d'énergie totale belge de 0,7 point de pourcentage, pour atteindre 26,7%, et le secteur des services a maintenu la sienne à 13,8%.

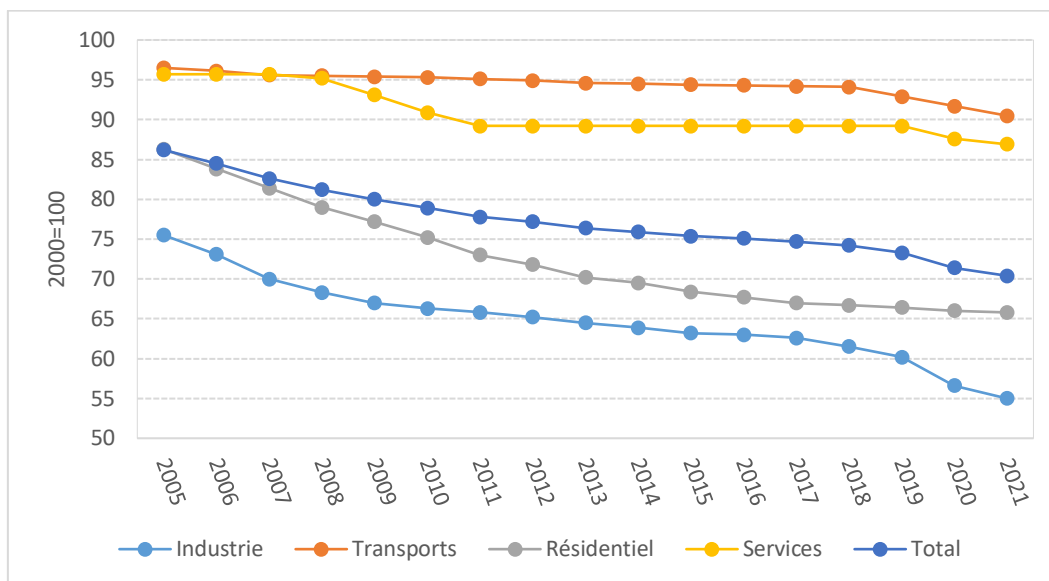
Figure 1 : Consommation finale d'énergie par secteur



Source : ODYSSEE

L'efficacité énergétique des consommateurs finals s'est améliorée, en moyenne, de 1,3% par an entre 2005 et 2021, soit de 18,3% sur la période. Cette amélioration a été principalement tirée par le secteur industriel (27,1% sur la période) et le secteur résidentiel (23,7% sur la période). Dans les transports, les progrès en matière d'efficacité énergétique ont été constants, avec une moyenne de 0,4% par an depuis 2005.

Figure 2 : Indice technique d'efficacité énergétique



Source : ODYSSEE

La Belgique est un Etat fédéral où l'efficacité énergétique est une compétence des trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles-Capitale), assortie de mesures de soutien du gouvernement fédéral. Dans le cadre de l'art. 4 de la refonte de la directive Efficacité énergétique (DEE) (directive (UE) 2023/1791), la Belgique s'est fixé un objectif indicatif d'efficacité énergétique : une consommation d'énergie primaire de 36,5 Mtep en 2030, correspondant à une consommation finale d'énergie de 29,9 Mtep.

Avertissement : les mesures énumérées ci-dessous sont actuellement en cours de révision et seront mises à jour dès que possible.

Tableau 1 : Exemple de mesure transversale

| Mesures  | Mesures PNEC | Description  | Economies attendues, évaluation de l'impact | Plus d'informations disponibles   |
|--|--------------|--|---|---|
| Liée à l'UE : directive Efficacité énergétique (DEE) – Directive 2012/27/UE – Gouvernement fédéral – Règles des marchés publics pour les « administrations centrales » | Non          | En matière de produits liés à l'énergie, d'équipements de bureaux et de pneumatiques, les administrations centrales ne peuvent acheter que des produits conformes à des critères d'efficacité énergétique élevée. Dans les contrats de marchés publics, les administrations centrales exigent également que les prestataires de services n'achètent que des produits |   | <a href="https://odyssee-mure.eu/en/energy-efficiency-policies-and-measures-database-graph-and-summary-table">Energy Efficiency Policies &amp; Measures Database, Graph and Summary Table (odyssee-mure.eu)</a> |

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  | conformes aux mêmes critères d'efficacité énergétique. Les administrations centrales ne peuvent acquérir que des bâtiments conformes aux exigences minimales de performance énergétique applicables à la construction ou à la rénovation de bâtiments. |  |  |
|--|--|--|--|--|

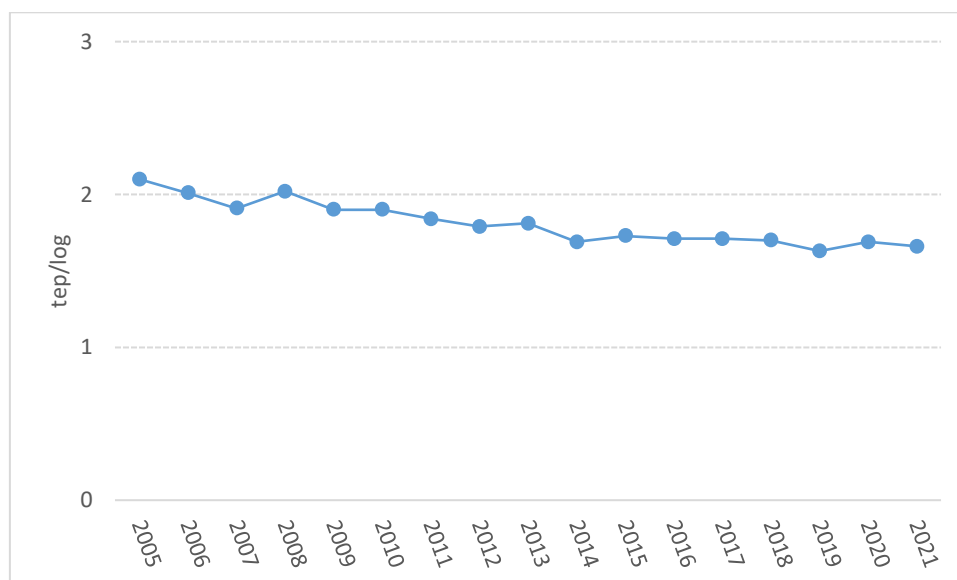
Source : MURE

## 2. Bâtiments

En 2021, la consommation moyenne par logement (avec corrections climatiques) était de 19,3 MWh (1,7 tep). Il s'agit d'une baisse de 20,9% par rapport à 2005, où la consommation moyenne par logement était de 24,4 MWh (2,1 tep), soit une amélioration de 0,3 MWh par an en moyenne. L'augmentation de 2020 est, au moins partiellement, attribuable aux confinements liés à la pandémie de COVID-19.

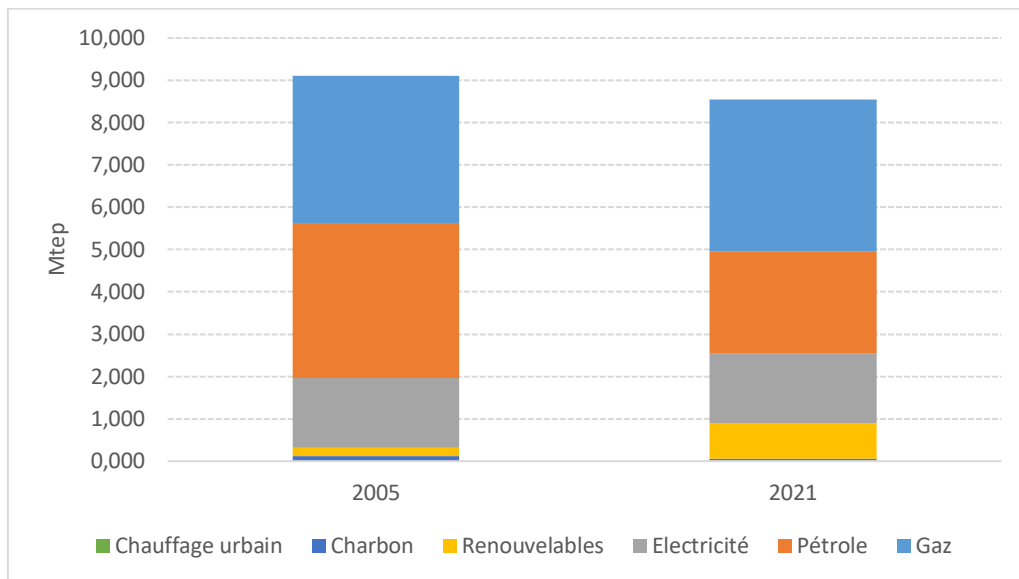
La consommation d'énergie résidentielle globale a diminué de 6,2% de 2005 à 2021 (une moyenne de 0,4% par an), malgré une augmentation du nombre de ménages et de logements. La diminution concerne principalement les combustibles fossiles (pétrole et charbon), tandis que la consommation d'énergies renouvelables a augmenté de plus de 300%.

Figure 3 : Consommation d'énergie par logement



Source : ODYSSEE

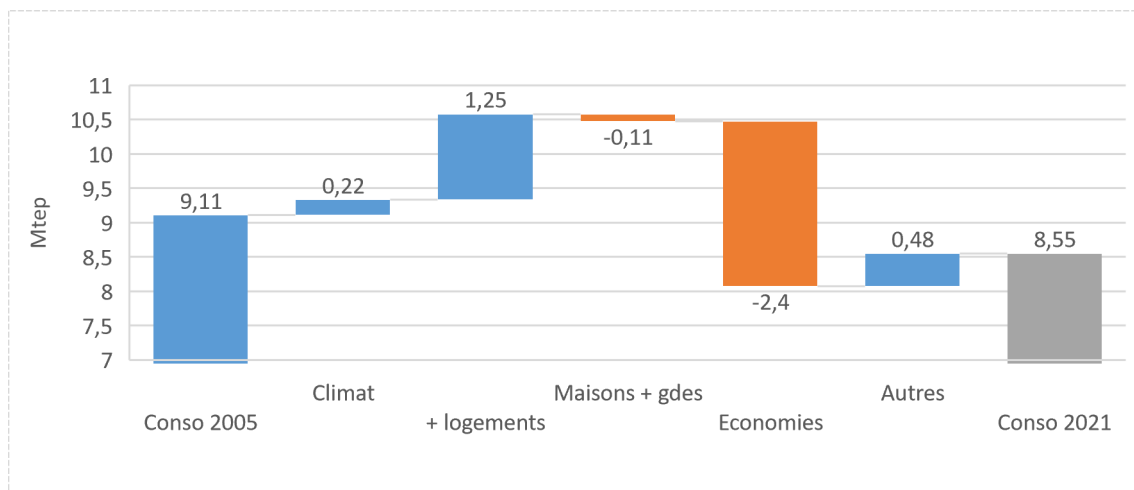
Figure 4 : Mix énergétique des ménages



Source : ODYSSEE

Globalement, la consommation finale d'énergie des bâtiments résidentiels était inférieure de 0,6 Mtep (6,6 TWh) en 2021 à celle de 2005. Deux facteurs principaux ont contribué à l'augmentation de la consommation d'énergie au cours de la période : l'augmentation du nombre de logements (1,3 Mtep) et les « autres » (0,5 Mtep), qui peuvent inclure divers facteurs tels que le fait qu'il y ait plus d'appareils par logement ou que les habitudes aient changé (utilisation plus intensive de certains appareils, par exemple). Cependant, les économies d'énergie (-2,4 Mtep) ont plus que compensé l'effet des moteurs de la croissance de la consommation et expliquent la baisse observée de la consommation globale d'énergie.

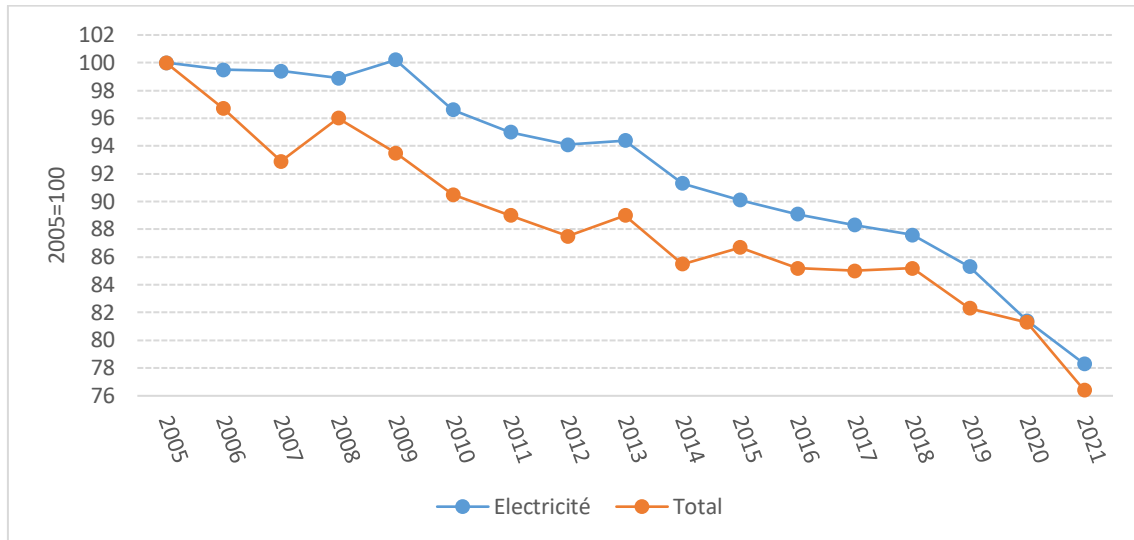
Figure 5 : Principaux facteurs de variation de la consommation d'énergie des ménages



Source : ODYSSEE

Alors que la consommation d'énergie par salarié dans le secteur des services a diminué de 23,6% depuis 2005 (probablement en raison d'une baisse de la consommation pour le chauffage des locaux), la consommation d'électricité est restée relativement stable jusqu'en 2009, avant de diminuer lentement jusqu'en 2019 et plus fortement par la suite. Cela pourrait s'expliquer par la diffusion des appareils informatiques et électriques dans les bureaux, qui a finalement atteint un point de saturation et a ensuite été compensée par une efficacité accrue. Les confinements liés à la pandémie de COVID-19 et la généralisation du télétravail qui en a résulté ont probablement contribué à réduire les deux consommations à partir de 2020.

Figure 6 : Consommation d'énergie et d'électricité par employé (climat normalisé)



Source : ODYSSEE

Les régions ont, chacune pour leur propre territoire, principalement mis en œuvre la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (PEB) et encouragé l'efficacité énergétique par le biais de subventions, de programmes d'audit, de sensibilisation, etc. À Bruxelles, un effort particulier a également été consenti pour développer des bâtiments exemplaires à consommation quasi nulle et de haute qualité environnementale.

Avertissement : les mesures énumérées ci-dessous sont actuellement en cours de révision et seront mises à jour dès que possible.

Tableau 2 : Exemples de politiques et mesures mises en œuvre dans le secteur du bâtiment

| Mesures  | Mesures PNEC | Description   | Economies attendues, évaluation de l'impact | Plus d'informations disponibles   |
|--|--------------|---|---|---|
| Wallonie – Incitations financières pour les investissements dans l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) dans les bâtiments | Oui          | Subventions aux ménages, couvrant les audits énergétiques, l'isolation des toitures, l'isolation des murs, l'isolation des sols et les systèmes de chauffage (chaudières gaz à condensation, pompes à chaleur, chaudières biomasse et chauffe-eau solaires) | 2020 : 14 PJ                                | <a href="#">Energy Efficiency Policies &amp; Measures Database, Graph and Summary Table (odyssee-mure.eu)</a> |
| Liée à l'UE : performance énergétique des bâtiments (directive 2002/91/CE) –   | Oui          | Exigences en matière d'isolation, de performance énergétique et de climat intérieur introduites dans le   | 2020 : 16 PJ                                | <a href="#">Energy Efficiency Policies &amp; Measures Database, Graph and Summary</a>                         |

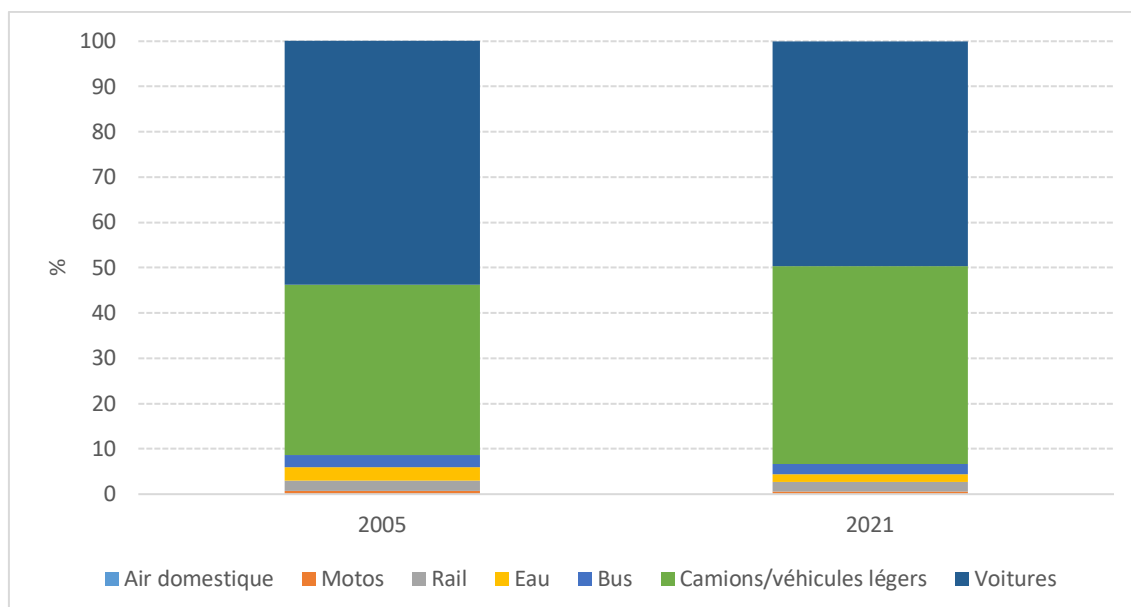
|  |     |   |  |  |
|--|-----|---|--|--|
| Flandre –<br>Réglementation<br>sur l'isolation et la<br>performance<br>énergétique des<br>bâtiments<br>résidentiels  |     | cadre de la<br>directive<br>Performance<br>énergétique des<br>bâtiments (DPEB)  |  | <a href="#">Table (odyssee-<br/>mure.eu)</a>   |
| Bruxelles –<br>Développement et<br>promotion de<br>bâtiments<br>exemplaires -<br>BATEX (à<br>consommation<br>quasi nulle et de<br>haute qualité<br>environnementale)<br>dans le secteur<br>tertiaire | Oui | Soutien financier,<br>assistance<br>technique et<br>visibilité publique<br>pour des projets de<br>bâtiments<br>exemplaires en<br>termes de<br>performance<br>énergétique et<br>environnementale,<br>afin de démontrer<br>leur faisabilité<br>technique et<br>économique |  | <a href="#">Energy Efficiency<br/>Policies &amp;<br/>Measures<br/>Database, Graph<br/>and Summary<br/>Table (odyssee-<br/>mure.eu)</a> |

Source : MURE

### 3. Transports

En Belgique, le transport routier reste le principal moteur de la consommation d'énergie dans les transports domestiques. Les voitures représentaient 49,5% de la consommation totale du secteur en 2021, tandis que les camions et les véhicules légers représentaient 43,8% (contre respectivement 54,6% et 36,7% en 2005). Au cours de la même période, la part des bus (- 0,5%), du transport ferroviaire (- 0,2%) et du transport par voie d'eau (- 1,2%) a légèrement diminué.

Figure 7 : Consommation d'énergie des transports domestiques par mode de transport



Source : ODYSSEE

En raison principalement des confinements liés à la pandémie de COVID-19, le trafic de passagers a diminué de 12,2% entre 2005 et 2021. Cette diminution a été surtout observée dans le trafic de bus (- 47,0%), qui a vu sa part dans le trafic global de passagers passer de 13,5% à 8,1%. Le trafic automobile a également diminué (- 5,9%), mais sa part a augmenté (84,9% en 2021 contre 79,2%



en 2005). Le trafic ferroviaire a diminué (- 15,7%), ainsi que sa part (7,0% en 2021 contre 7,3% en 2005). Entre 2005 et 2019, le trafic global de passagers avait augmenté en moyenne de 0,2% par an (2,8% sur la période). Le trafic ferroviaire et le trafic automobile avaient augmenté respectivement de 30,5% et 4,5%, tandis que le trafic de bus avait diminué de 21,9%.

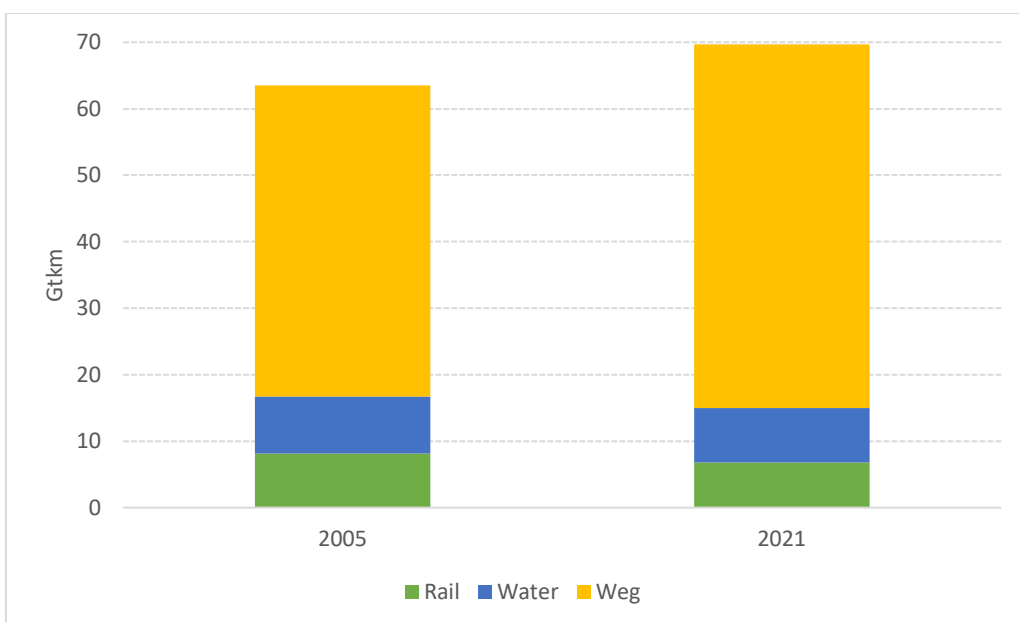
Figure 8 : Répartition modale du trafic domestique de passagers



Source : ODYSSEE

Le trafic de fret a fortement augmenté entre 2005 et 2021 (moyenne de 0,6% par an ou 9,8% sur la période). Cette augmentation a été principalement observée dans le transport routier (17,1%), tandis que le transport ferroviaire a diminué au cours de la même période (- 16,7%).

Figure 9 : Répartition modale du trafic domestique de fret

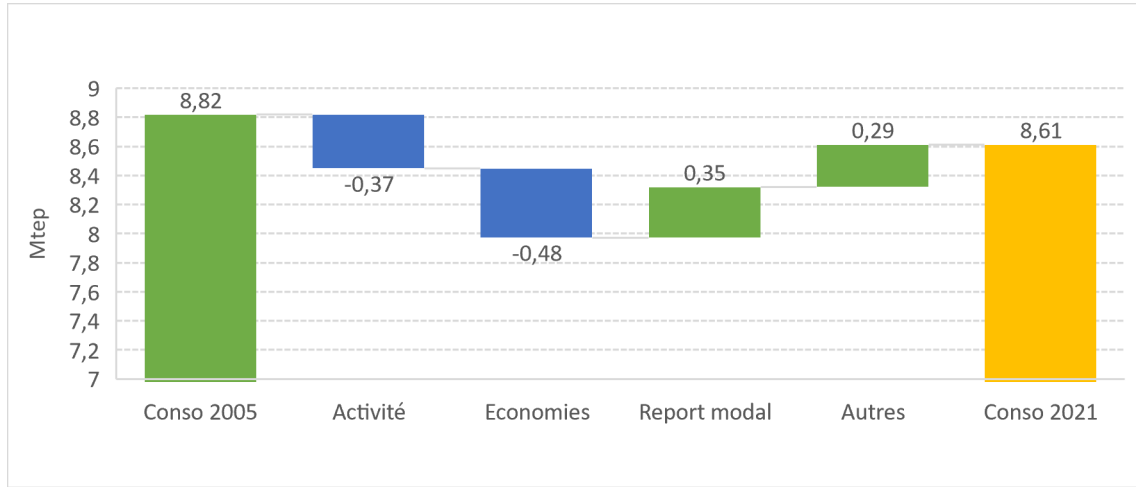


Source : ODYSSEE

Entre 2005 et 2021, les économies d'énergie (- 0,5 Mtep) et la baisse d'activité (- 0,4 Mtep) résultant de la pandémie de COVID-19 ont à peine compensé l'augmentation de la consommation induite par un report modal (0,4 Mtep) et d'autres facteurs (0,3 Mtep), comme une diminution des

coefficients de charge pour le transport de fret. Le report modal est beaucoup plus important qu'auparavant (0,2 Mtep entre 2005 et 2019 ou 0,1 Mtep entre 2005 et 2018).

Figure 10 : Principaux facteurs de variation de la consommation d'énergie dans les transports



Source : ODYSSEE

Chacune des trois régions a mis en œuvre une diversité de mesures, couvrant la mobilité, les infrastructures, la promotion du report modal et des véhicules alternatifs ainsi que la consommation unitaire des véhicules.

Avertissement : les mesures énumérées ci-dessous sont actuellement en cours de révision et seront mises à jour dès que possible.

Tableau 3 : Exemples de politiques et mesures mises en œuvre dans le secteur du transport

| Mesures  | Mesures PNEC | Description  | Economies attendues, évaluation de l'impact | Plus d'informations disponibles   |
|--|--------------|--|---|---|
| Flandre – Mesures visant à améliorer les besoins de mobilité et la performance environnementale des transports | Oui          | Cette mesure comprend : - le Plan de Mobilité Flandre (axé sur la mobilité et l'amélioration de la performance environnementale de la flotte de véhicules) ; - le Clean Power for Transport Plan (visant à réduire le coût des voitures propres, à développer l'infrastructure de recharge des véhicules électriques et la communication). | 2020 : 20 PJ                                | <a href="https://odyssee-mure.eu/en/energy-efficiency-policies-and-measures-database">Energy Efficiency Policies &amp; Measures Database, Graph and Summary Table (odyssee-mure.eu)</a> |
| Wallonie – Incitations financières ou financements   | Oui          | Subventions dans le secteur des transports (eau, route, rail) pour les   | 2020 : 2 PJ                                 | <a href="https://odyssee-mure.eu/en/energy-efficiency-policies-and-measures-database">Energy Efficiency Policies &amp; Measures Database, Graph</a>                                     |

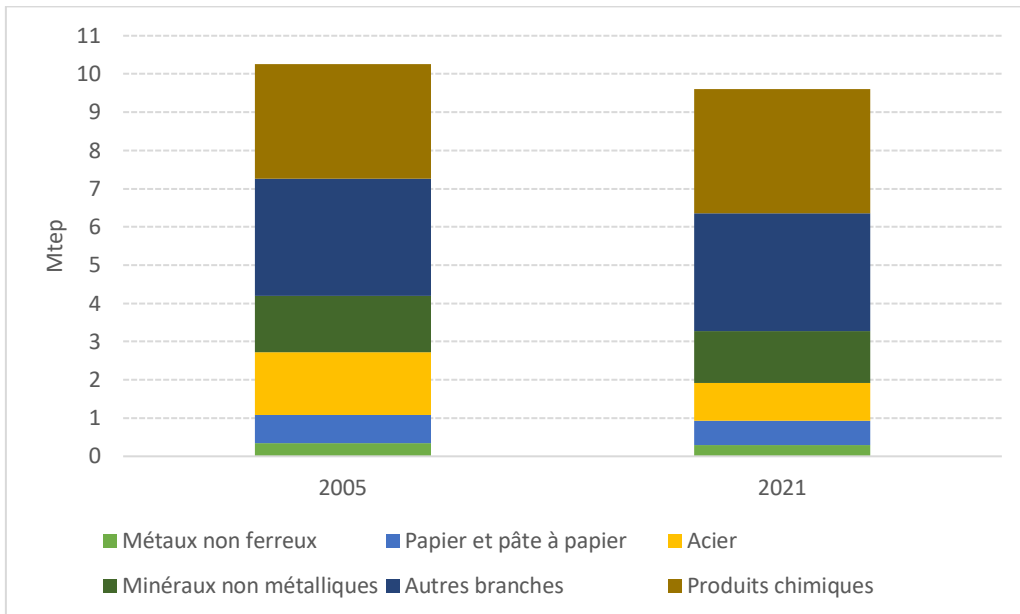
|   |     |   |  |   |
|---|-----|---|--|---|
| consacrés aux transports  |     | investissements dans l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les transports, qu'il s'agisse de transport de passagers ou de transport de marchandises |  | <a href="https://odyssee-mure.eu">and Summary Table (odyssee-mure.eu)</a>   |
| Bruxelles – Mesures dans le secteur du transport (Plan de mobilité IRIS II, code COBRACE, etc.) | Oui | Bruxelles – Mesures dans le secteur du transport (Plan de mobilité IRIS II, code COBRACE, etc.)   |  | <a href="https://odyssee-mure.eu">Energy Efficiency Policies &amp; Measures Database, Graph and Summary Table (odyssee-mure.eu)</a> |

Source : MURE

## 4. Industrie

La consommation d'énergie de l'industrie a diminué de 6,2% pour s'établir à 9,7 Mtep entre 2005 et 2021. En 2021, les principaux secteurs de consommation étaient les produits chimiques (33,9%), les minéraux non métalliques (14,1%) et l'acier (10,2%). L'évolution de la consommation dans ces secteurs est cependant radicalement différente, avec respectivement + 9,1%, - 9,0% et - 39,9% par rapport à 2005.

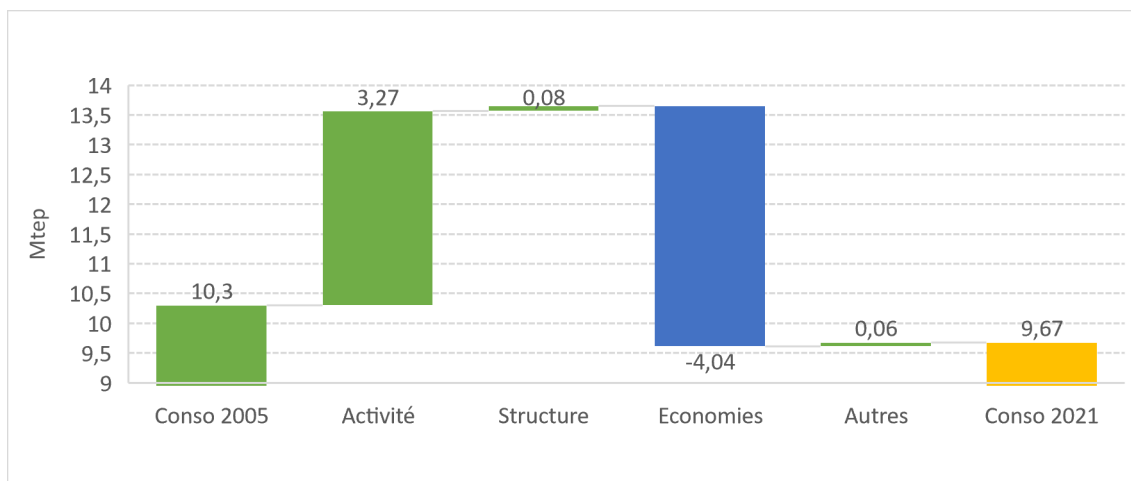
Figure 11 : Consommation finale d'énergie de l'industrie par branche



Source : ODYSSEE

Malgré la crise économique de 2007 et la pandémie de COVID-19, l'activité industrielle en Belgique a globalement augmenté depuis 2005. La consommation d'énergie a diminué à partir de 2002, mais a augmenté de nouveau en 2010 et est demeurée relativement stable par la suite. Entre 2005 et 2021, les économies d'énergie (- 4,0 Mtep) ont plus que compensé la hausse de tous les autres moteurs de la variation de la consommation d'énergie et notamment de l'activité (3,3 Mtep). Comme le montre la figure 2, l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel s'est accélérée à partir de 2019.

Figure 12 : Principaux facteurs de variation de la consommation d'énergie dans l'industrie



Source : ODYSSEE

En Belgique, la politique d'efficacité énergétique dans l'industrie se concentre sur des accords volontaires entre les gouvernements régionaux (de Flandre et de Wallonie) et l'industrie. Les modes de fixation des objectifs et de suivi des résultats diffèrent d'une région à l'autre et ont évolué au fil du temps.

Avertissement : les mesures énumérées ci-dessous sont actuellement en cours de révision et seront mises à jour dès que possible.

Tableau 4 : Exemples de politiques et mesures mises en œuvre dans le secteur industriel

| Mesures  | Mesures PNEC | Description  | Economies attendues, évaluation de l'impact | Plus d'informations disponibles   |
|--|--------------|--|---|---|
| Flandre – Accords volontaires dans l'industrie à haute intensité énergétique | Oui          | Accords volontaires avec l'industrie sur l'efficacité énergétique, couvrant actuellement la période 2015-2020. Les entreprises qui y adhèrent s'engagent à mettre en place un plan énergétique et à mettre en œuvre toutes les mesures rentables d'efficacité énergétique qu'il contient, en échange de ne pas être soumises à d'autres mesures politiques allant au-delà des obligations de l'UE. | 2020 : 45 PJ                                | <a href="https://odyssee-mure.eu/en/energy-efficiency-policies-and-measures-database-graph-and-summary-table">Energy Efficiency Policies &amp; Measures Database, Graph and Summary Table (odyssee-mure.eu)</a> |
| Wallonie – Accords volontaires avec l'industrie                              | Oui          | Accords volontaires avec l'industrie sur l'efficacité énergétique, couvrant  | 2020 : 18 PJ                                | <a href="https://odyssee-mure.eu/en/energy-efficiency-policies-and-measures-database-graph-and-summary-table">Energy Efficiency Policies &amp; Measures Database, Graph and Summary Table (odyssee-mure.eu)</a> |

|  |  |   |  |  |
|--|--|---|--|--|
|  |  | actuellement la période 2014-2020. Les entreprises qui y adhèrent s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures rentables d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO <sub>2</sub> , en échange d'un soutien financier et administratif et de ne pas être soumises à d'autres mesures politiques allant au-delà des obligations de l'UE. |  |  |
|--|--|---|--|--|

Source : MURE



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348

[economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)